



Projet de Procès-Verbal BUREAU PLENIER

Réunion du lundi 17 mai 2021 à 16h30 En visioconférence à Lyon, Cournon et Aurillac.

Présidence : Pascal PARENT.

Présents :

A Lyon : Denis ALLARD, Didier ANSELME, Dominique DRESCOT, Raymond FOURNEL, Lilian JURY, Pierre LONGERE, Roland LOUBEYRE, Joël MALIN, Guy POITEVIN, Jean-Marc SALZA, Daniel THINLOT.

À Cournon : Yves BEGON, Nicole CONSTANCIAS.

En visio : Jacques VANTAL.

Assistent en invités : Philippe AMADUBLE, Thierry DELOLME, Hervé GIROUD GARAMPON, Thierry SIMARD.

Invités excusés : Thierry CHARBONNEL, Arsène MEYER, Jean-François VALLET.

Assistent à Lyon : Richard DEFAY, Méline COQUET, Sylvie DI IORIO, Roland SEUX.



Préambule

Le Président, en son nom et au nom du Conseil de Ligue, présente toutes ses félicitations :

- ✓ au G.F.A. RUMILLY VALLIERES pour son très beau parcours en Coupe de France,
- ✓ au CLERMONT FOOT 63 pour sa montée en Ligue 1,
- ✓ au F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS pour sa participation aux barrages d'accèsion à la Ligue 2,
- ✓ au GRENOBLE FOOT 38 pour sa participation aux barrages d'accèsion à la Ligue 1.

Atterrissage budgétaire 2020/2021 :

Le Président donne la parole à Thierry SIMARD afin qu'il fasse part à tous de la prévision d'atterrissage de la LAURAFOOT de façon à vérifier si la Ligue peut dégager des marges de manœuvre en direction des clubs.

Il rappelle l'effort déjà fait au niveau des engagements des équipes régionales (remboursement pour moitié des engagements des équipes seniors masculins R1/R2/R3 et total pour toutes les autres équipes régionales).

Thierry SIMARD informe que cette prévision d'atterrissage a été faite en se basant sur les données actées à fin mars/début avril.

Il fait constater la baisse de licences mais néanmoins la Ligue a eu moins de charges que prévu et des aides dues au chômage partiel ce qui vient compenser en partie la perte sur les licences.

Ces informations sont accompagnées d'une présentation plus détaillée lors de la réunion finances du 26/05 qui fera également apparaître les autres aides sollicitées auprès de l'Etat.

Le Président remercie Thierry SIMARD pour cette analyse.

1. Informations du Président et du Président Délégué.

- Point Assemblées Générales des Districts et Ligue de fin de saison.

Lilian JURY précise que le format de l'A.G. de la LAuRAFoot tend vers un format dématérialisé mais cela reste à confirmer.

Ligue/Districts	Date A.G. Financ.	Date A.G.	Lieu		Personnes désignées pour la Ligue
LAuRAFoot		Samedi 26 juin 2021	?	?	
Ain		Samedi 3 juillet 2021 matin	CHEVROUX	Présentiel sous réserve	
Allier		En automne	BOURBON L'ARCHAMBAULT	Présentiel	
Isère		3 juillet 2021 matin	?	Présentiel sous réserve	
Cantal		Septembre 2021	?	?	
Drôme-Ardèche		Option 2 juillet 2021	?	Présentiel sous réserve	
Haute-Loire		Statutaire & financière, le dernier Trimestre 2021	?	?	
Loire		Pas d'AG Eté			
Puy de Dôme	16 janvier 2021	Pas d'AG Eté			
Lyon & Rhône		Samedi 12 juin 2021 à 9h00	COMMUNAY	Présentiel sous réserve	
Savoie		Samedi 28 août 2021 matin	?	Présentiel	
Haute-Savoie P&G		Samedi 12 juin 2021 Si problème : 2 juillet 2021	CHALLEX	Présentiel	

- COMEX du 6 mai 2021 :

Lors de sa réunion du 6 mai 2021, le Comex a pris les décisions suivantes :

- Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il a été décidé d'une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs.
- Présentation du budget 2021/2022 : budget inférieur à celui de la saison dernière et qui affiche un déficit de 5,7M€.

Malgré les difficultés rencontrées cette saison, la FFF maintient l'enveloppe dédiée au football amateur à hauteur de 37% des recettes courantes.

Il a par ailleurs été tenu compte d'une économie de 2,5M€ à réaliser sur les aides apportées aux clubs évoluant dans les championnats nationaux.

- Annulation de la Coupe des Régions UEFA, du National Beach Soccer, du FFF Tour, de la Coupe Nationale Foot Entreprise.
- Pas de revalorisation des barèmes arbitres ni des indemnités kilométriques.

- Opération Nike – Dotations clubs :

Elle s'articule autour de deux mécanismes :

- Distribution de bons d'achat aux clubs prioritaires, à savoir ceux animant des écoles de football, utilisables directement sur la plateforme footamateur.fff.fr comprenant une offre élargie d'articles Nike à des tarifs préférentiels répondant aux besoins des clubs ;
- Distribution de dotations Nike gratuites destinées aux autres clubs issues des stocks de la FFF.
 - I.F.F. : le mandat de Christian TEINTURIER arrivant à échéance, une cogérance est envisagée entre Daniel FONTENIAUD et Marie BARSACQ.
 - Désignation des 4 responsables des 4 grands axes du PPF (Plan de Performance Fédéral 2024). Il fallait 4 membres du Comex, Pascal PARENT a été proposé pour travailler sur l'aspect RSE/RSO.

Les calendriers sont toujours en attente et les descentes de D1 F, N1 et D1 Futsal ne sont pas arrêtées à ce jour.

L'Assemblée Fédérale dématérialisée du 5 juin 2021 est avancée au 4 juin 2021 et celle d'hiver est fixée au 11 décembre 2021.

- Collèges FFF du 11 mai 2021 :

Création de la licence volontaire : cette licence aura un côté moins « officiel » et le tarif sera moindre. Elle concerne les bénévoles qui ne souhaitent pas avoir de fonctions officielles mais qui s'investissent dans la vie du club (buvette, lavage des maillots, etc...) tout en permettant d'être couverts par l'assurance MDS.

Dans le contexte actuel et d'un point de vue sécurité pour le contrôle d'honorabilité de l'encadrement d'équipes de jeunes, elle permet d'élargir le fichier de licenciés qui seront confrontés avec les fichiers de la Justice pour recenser les personnes ayant une interdiction d'entrer en contact avec des jeunes. Les informations finales concernant cette licence seront clarifiées au prochain COMEX.

Denis ALLARD suggère que soit évoqué à l'A.G. de la M.D.S. la possibilité de la gratuité de l'assurance pour le lancement de cette nouvelle licence volontaire.

- Textes qui seront soumis à l'A.F. :

- Suivi médical et sportif : revoir la rédaction de l'article 22 de la Convention FFF/LFP dans la mesure où l'organisation de la surveillance médicale des sportifs relève de la compétence exclusive de la FFF.
- Groupements de jeunes : par rapport à la version du texte votée à l'AG FFF du 12.03.2021, il est finalement proposé de prévoir que les catégories d'âges obligatoirement incluses dans le groupement de jeunes se limitent aux catégories U14 à U18 (et non pas U12 à U18).
- Cachet du médecin : réécriture plus adaptée de l'article 72 des RG de la FFF car aujourd'hui, de nombreux médecins ont recours à la signature électronique et n'utilisent plus de tampon ou cachet.
- Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football : ajout de la prise en compte des interventions lors d'une session de formation FFF comme comptant pour de la formation professionnelle continue.
- Contrôle médical des arbitres : modification de l'article 27 du Statut de l'Arbitrage afin de tenir compte des modifications apportées à l'article 70 des Règlements Généraux à propos des joueurs, qui viennent définir un régime différent selon que l'intéressé est mineur ou majeur.

- Lilian JURY informe les Présidents de District qu'une vingtaine de licences arbitres sont toujours en attente car les dossiers ne sont pas finalisés. Il faudrait donc que leur CDA s'en charge.
- Le Président rappelle aux binômes qui souhaitent candidater pour faire partie de la délégation de la LAuRAFoot aux A.G. de la F.F.F. 2021/2022, qu'ils doivent le faire par courrier recommandé avant le 27 mai à minuit.

2. Point Compétitions-COVID.

- Dates de déconfinement :

Se référer au tableau de référence du Gouvernement (voir tableau en annexe 1).

- Questionnaires clubs régionaux :

Suite aux retours des clubs, 135 étaient intéressés par une reprise du football. Ces derniers ont été réinterrogés et 65 ont répondu à la Ligue.

→ 37 clubs souhaitent disputer des matchs amicaux.

- Règlement particulier des matchs amicaux :

Le Président fait lecture du projet de règlement et passe en revue tous les articles.

Le Bureau Plénier valide ce projet, après avoir effectué quelques modifications (voir version définitive en annexe 3).

- Procédure pour les engagements des équipes régionales au titre de la saison 2021/2022 & communication :

Le Président questionne sur le fonctionnement administratif des engagements.

Richard DEFAY précise que les équipes évoluant dans un niveau régional sont pré-engagées automatiquement par le Pôle Compétitions.

Les clubs cliquent sur la confirmation, par le biais de FOOTCLUBS, et les poules sont constituées en parallèle.

Après débat entre les membres, il est demandé aux clubs de confirmer leur participation ou non dans tous les championnats de Ligue 2021/2022 pour le 20 juin 2021 au plus tard en utilisant la procédure de pré-engagement (car la date du 15 juillet semble trop tardive vu les circonstances).

Concernant les U18 Féminines, elles devront effectuer un pré-engagement dans un 1er temps et les nouvelles demandes seront transmises à la CRS pour étude.

En ce qui concerne les équipes U16 et U20, un questionnaire sera adressé aux clubs pour retour avant le 30 mai 2021.

Le Président insiste pour qu'une procédure soit mise en place pour que l'on ait bien tous les retours pour le 20 juin 2021 afin d'avoir une idée du nombre de clubs inscrits en compétitions régionales et qui repartiront la saison prochaine dans le but de procéder à la composition des poules.

Il souhaite que les clubs soient contactés rapidement pour les informer de la date limite d'inscription.

- Calcul des « Meilleures Performances Coupe de France » (Ligue et District) de la saison.

Information de Pierre LONGERE sur le meilleur parcours des clubs en Coupe de France :

Clubs de Ligue	niveau	total	classement
VENISSIEUX F C	R1	64	1
U S FEURS	R1	61	2
RHONE VALLEES FC	R1	49	3
Clubs de District	niveau	total	classement
ET. S. SEYNOD	D1	43	1
CO. DONZEROIS	D3	37	2
AS. MOISSAT (Rectificatif)	D2	37	3

A ce jour, 203 clubs départementaux sont engagés en Coupe de France. Il félicite le District de l'Ain qui a adressé un mail à tous ses clubs pour les inciter à s'engager, d'où les 35 clubs déjà inscrits dans ce District.

Remise « Meilleure Performance Coupe de France » de la saison 2019/2020 :

ET.S. CHILLY : le dimanche 13 juin 2021 à 11h30.

La Commission Régionale des Coupes sera représentée par Mme HARIZA et M. LONGERE.

3. Schéma régional de formation des éducateurs 2020/2024.

En lever de rideau du Bureau Plénier, une réunion du COPIL a eu lieu avec la plupart des Présidents de District et au cours de laquelle le schéma régional de formation a été présenté par l'IR2F et le DTR. Le COPIL a donné un avis favorable.

➔ **Après une brève présentation, le Bureau Plénier valide le schéma régional de formation de la LAuRAFoot à l'unanimité.**

4. Point Juridique.

- Validation des projets fusions / groupements.

FUSIONS CREATIONS :

Pris connaissance des projets de fusion création suivants pour la saison 2021 / 2022 :

Pour le District de l'Ain

553846 – F.C. DES BORDS DE L'AIN

504749 – U.S. JUJURIEUX

Pour le District du Cantal

550832 – F.C. MINIER

546111 – SAIGNES FC

Pour le District Drôme Ardèche

519782 – U.S. LA CROIX DU FRAYSSE
530443 – A.S. ST FELICIEN

Pour le District de Haute-Savoie Pays de Gex

540775 – F.C. DE CESSY GEX
540774 – A.S. DE ST GENIS FERNEY CROZET

Pour le District de la Loire

537144 – F.C. PERIGNEUX
533834 – FOY.EDUC.POP. ST MAURICE GOURGOIS

Pour le District de Lyon et du Rhône

523650 – F.C. LIMONEST ST DIDIER AU MONT D'OR
523203 – A.S. DE DARDILLY

Pour le District du Puy de Dôme :

524451 – AM. INTERCOMMUNALE ST BABEL
516925 – C.S. SAUXILLANGES-LES PRADEAUX

551341 – F.J. EGLISENEUVE PRES BILLOM
551342 – FC EGLISENEUVE PRES BILLOM SEC. SENIORS

Considérant que les Districts concernés sont favorables à la réalisation des fusions précitées ;
Considérant que les clubs précités ont chacun une situation financière nette et équilibrée ;
Considérant que la distance séparant les sièges des clubs constitutifs de chacun des projets de fusion est inférieure à 15 km ;

Après analyse des projets de fusion présentés par les clubs,

Le Bureau Plénier de la LAuRAFoot émet un avis favorable à la réalisation de chacun des projets de fusion précités.

L'homologation définitive des nouveaux clubs par le COMEX est toutefois subordonnée à la production à la LAuRAFoot, avant le 1^{er} Août 2021, sur le logiciel « Vie des Clubs », des documents suivants :

- l'attestation sur l'honneur
- les P.V. des A.G. des clubs, régulièrement convoqués, ayant décidé leur dissolution
- le P.V. de l'A.G. constitutive du nouveau club
- les statuts de l'association et la composition de son Comité
- le récépissé de déclaration en préfecture de la nouvelle association.

FUSIONS ABSORPTIONS :

Pris connaissance des projets de fusion-absorption suivants pour la saison 2021 / 2022 :

Pour le District de l'Allier :

519999 – U.S. VENDATOISE
550898 – BELLERIVE BRUGHEAS F. (Club absorbé)

549900 – ENT.S. DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE
526128 – MONTAGNE BOURBONNAISE F.C. (Club absorbé)

Pour le District de Lyon et du Rhône :

528363 – A.S. VILLEFONTAINE
518907 – O. ST QUENTINOIS FALLAVIER (Club absorbé)

504692 – A.S. ST PRIEST
564050 – TEAM BEL-AIR (Club absorbé)

Pour le District de Haute-Savoie Pays de Gex

500324 – US ANNEMASSE/GAILLARD
528936 – FOY. J. D'AMBILLY (Club absorbé)

Pour le District de Savoie :

551644 – F.C. DE CHAUTAGNE
536257 – ENT.S. CHANAZ (Club absorbé)

Considérant que les Districts concernés sont favorables à la réalisation des fusions précitées ;
Considérant que les clubs précités ont chacun une situation financière nette et équilibrée ;
Considérant que la distance séparant les sièges des clubs constitutifs de chacun des projets de fusion est inférieure à 15 km ;

Après analyse des projets de fusion présentés par les clubs,

Le Bureau Plénier de la LAuRAFoot émet un avis favorable à la réalisation de chacun des projets de fusion précités.

L'homologation définitive des nouveaux clubs par le COMEX est toutefois subordonnée à la production à la LAuRAFoot, avant le 1^{er} Août 2021, sur le logiciel « Vie des Clubs », des documents suivants :

- le P.V. d'Assemblée Générale du club, régulièrement convoquée, confirmant l'absorption
- les nouveaux statuts de l'association et la composition de son Comité
- le P.V. de dissolution du club absorbé.

GROUPEMENTS :

Pris connaissance des projets de groupement suivants pour la saison 2021 / 2022 :

Pour le District de l'Ain :

542551 – U.S. DES DOMBES
547602 – F.C. DOMBES
581378 – J.S. BRESSE DOMBES
➔ Baby Ballon à U18

504556 – CONCORDIA F.C.
590301 – VALSERINE FOOTBALL CLUB
➔ U7 à U18

Pour le District de l'Isère :

515301 – F.C. D'ECHIROLLES

553088 – VIE ET PARTAGE

- Catégories inconnues

563835 – ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB

581423 – O. NORD DAUPHINE

→ Toutes les catégories de U12 à U20

District de la Loire :

563840 – U.S. ST GALMIER CHAMBOEUF SPORTS

560559 – ANZIEUX FOOT

- Catégories inconnues

District de la Haute-Loire :

530348 – A.S. CHADRAC

512835 – SAUVETEURS BRIVOIS

→ Toutes les catégories Jeunes et Seniors Féminines

Pour le District de Savoie :

530055 – F.C. LAISSAUD

504230 – MONTMELIAN A.

- Catégories inconnues

District Haute-Savoie Pays de Gex :

553826 – F.C. VALLEE VERTE

517777 – ET.S. FILLINGES

523958 – BONNE A.C.

- Catégories inconnues

Considérant que les Districts concernés sont favorables à la réalisation de ces groupements ;

Après analyse des projets de groupement présentés par les clubs,

Le Bureau Plénier de la LAuRAFoot valide la réalisation de chacun des projets de Groupement précités. Pour les groupements dont les catégories sont inconnues, les projets sont validés sous réserve qu'ils soient en conformité avec les nouvelles dispositions de l'article 39 ter des Règlements Généraux de la FFF.

L'homologation définitive de ces groupements est toutefois subordonnée à la production, avant le 30 Juin 2021, en double exemplaire, par l'intermédiaire du District :

- des P.V. des Assemblées Générales des clubs ayant décidé d'adhérer au groupement,
- de la Convention-type dûment complétée et signée,
- du dossier d'affiliation du groupement dûment complété et signé.

5. Point financier.

- Composition du groupe de travail « finances clubs & centres de gestion » :

Pascal PARENT fait part des différentes candidatures reçues et le Bureau Plénier arrête la liste des clubs suivants pour participer au groupe de travail :

FC VALLEE DE LA GRESSE, VILLEURBANNE UNITED, DOMTAC FC, S.C. AVERMOIS, F.C. CHAMALIERES, AS DES CHEMINOTS ST GERMAIN, U.S. FEURS, A.S. SAINT PRIEST, GOAL F.C., GOAL FUTSAL CLUB, F.C. DUNIERES, F.C. ANNECY, UF BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES, OL. SAINT MARCELLIN, U.S. DOLOMOISE, F.C. NORD COMBRAILLE, SAINT CHAMOND FOOT, ES GENAS AZIEU.

Il propose un communiqué aux membres qui sera publié sur le Site internet de la LAuRAFoot. Celui-ci est validé par le Bureau Plénier (voir annexe 2).

A priori, cette réunion aura lieu en présentiel sur le site de Tola Vologe le 26 mai à 17h00.

6. Questions diverses.

- Groupe de travail LFA sur la reprise d'activité :

Pour la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, Philippe AMADUBLE et Joël MALIN ont été sollicités pour piloter un groupe de travail sur la reprise d'activité.

Ces derniers composeront leur groupe en concertation avec les Présidents de District concernés.

Plusieurs réunions seront organisées en visio sur Lyon et Cournon.

Les conclusions devront parvenir à la L.F.A. pour le 30 mai 2021.

- FAFA emploi :

Richard DEFAY informe du mail de la L.F.A. faisant part du nouvel outil informatique à compter du 24 mai 2021 et du webinaire proposé le 20 mai 2021.

Cette dernière interroge sur le paramétrage de l'outil pour chaque territoire et demande si le District doit être valideur via cet outil.

→ **Le Bureau Plénier valide le fait que les Districts seront valideurs et non plus la Ligue uniquement.**

- J-M. Salza : Validation des arbitres entrant en SSFA 2021/2022 :

Celui-ci fait part d'une 1^{ère} sélection faite sur les dossiers scolaires suivie par des entretiens en visio. Ensuite, les candidats ont été reçus pour effectuer des tests sur le terrain et des tests physiques.

Nom	Prénom	Catégorie	Né(e) le	DIST
ANGERETTI	JORDAN	District Jeune Stagiaire	29/10/2005	Ain
ANTONIALI	ILIAN	FIA	29/11/2006	Lyon & Rhône
GUETAT	FLORIAN	District Jeune Stagiaire	29/06/2005	Hte Savoie
NAGUY	YANIS	District JAD	16/04/2006	Loire

PAPILLON	AYMERIC	District JAD	23/06/2005	Lyon & Rhône
ROBERT	ANTOINE	FIA	28/03/2005	Isère

→ **Le Bureau plénier valide la liste proposée des arbitres entrants en Section Sportive Filière Arbitrage pour la saison 2021/2022.**

- Calendrier des prochaines réunions :

29 mai 2021	Conseil de Ligue à Cournon.
26 mai 2021	Groupe de Travail Finances.
4 juin 2021	AG F.F.F. à 17h00.
5 juin 2021	Collège des Présidents (et non plus le 12/06/21)
9 juin 2021	Réunion plénière Commission Régionale des Finances.
21 juin 2021	Bureau Plénier.
23 juin 2021	A.G. de la M.D.S. à Paris.
24 juin 2021	Venue de la D.T.N. à la LAuRAFoot.
26 juin 2021	A.G. de la LAuRAFoot, certainement sous forme dématérialisée.
10 juillet 2021	Conseil de Ligue à Lyon.
15 ou 16 juillet 2021	Bureau Plénier.

La séance est levée à 20h00.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE



Projet de Procès-Verbal BUREAU PLENIER

ANNEXE 1

TABLEAU DES MESURES SANITAIRES POUR LE SPORT EN VIGUEUR AU 17 MAI 2021

CATÉGORIES	19 mai 2021	9 juin 2021	30 juin 2021
	Couvre-feu à 21h	Couvre-feu à 23h	Fin du couvre-feu
COMPÉTITIONS			
• Haut niveau et professionnel	Autorisé	Autorisé	Autorisé
• Amateurs Mineurs	Autorisé - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants	Autorisé - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants	Autorisé - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 2500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants
• Amateurs Majeurs (hors publics prioritaires)	Autorisé - Pratique sans contact uniquement - Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur : sans limitation de participants - Equipement intérieur : Interdit	Autorisé - En extérieur, pratique avec contact autorisée - En intérieur, pratique sans contact uniquement - Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur : sans limitation de participants - Equipement intérieur : jauge à 50% de la capacité	Autorisé - En extérieur et en intérieur, pratique avec contact autorisée - Espace public : 2500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants
SPECTATEURS			
• Espace public	- Rassemblement 10 personnes maximum	- Rassemblement 10 personnes maximum	- Règle en vigueur dans l'espace public à date
• Equipement extérieur ou ERP de plein air éphémère	- Assis uniquement - Jauge : 35% de la capacité maximale dans la limite de 1000 personnes	- Assis uniquement - Jauge : 65% de la capacité maximale dans la limite de 5000 personnes - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes	- Assis : jusqu'à 100% de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet - Debout : 4m ² par personne, sur décision du préfet - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes
• Equipement intérieur	- Assis uniquement - Jauge : 35% de la capacité maximale dans la limite de 800 personnes	- Assis uniquement - Jauge : 65% de la capacité maximale dans la limite de 5000 personnes - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes	- Assis : jusqu'à 100% de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet - Debout : 4m ² par personne, sur décision du préfet - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes
VESTAIRES COLLECTIFS			
	- Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines	- Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines	- Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines
RESTAURATION, BUVETTE			
	- Protocole HCR applicable	- Protocole HCR applicable	- Protocole HCR applicable



Projet de Procès-Verbal BUREAU PLENIER

ANNEXE 2

COMMUNIQUE PARU SUR LE SITE INTERNET DE LA LAuRAFoot SUITE AU BUREAU PLENIER DU 17 MAI 2021

CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL FINANCES

Conformément aux décisions du Conseil de Ligue du 24/04/21 et de la Commission des Finances du 28/04/21, un appel à candidatures a été lancé via le site internet de la Ligue en vue de constituer le groupe de travail composé d'un panel représentatif des présidents d'une quinzaine de clubs de notre Ligue.

Le Bureau Plénier, prenant connaissance des candidatures reçues au 12/05/21, constatant que le nombre de ces candidatures ne dépasse pas l'objectif d'une quinzaine qui avait été fixé, décide donc de retenir tous les clubs candidats à savoir, par ordre alphabétique :

- FC Annecy (également au titre de représentant des clubs nationaux)
- SC Avernois
- UF Belleville St Jean d'Ardières (également au titre de l'Association des Présidents de Clubs (APC) du District de Lyon et du Rhône)
- FC Chamalières
- DOMTAC FC
- FC Dunières
- US Feurs
- ES Genas Azieu
- Goal FC et Goal Futsal Club
- St-Chamond Foot (également au titre de l'Association des Présidents de Clubs de Football de la Loire, APCF)
- AS Cheminots de St Germain
- O. St Marcellin
- AS St-Priest (également au titre du « collectif » des clubs signataires de la lettre du 16/04/21)
- FC Vallée de la Gresse.

Dans la mesure où il reste même quelques places et que certains clubs évoluant dans les championnats départementaux avaient néanmoins tenu à candidater, le Bureau Plénier décide, avec l'accord de leur Président de District, d'étendre la composition du groupe de travail à ces quelques clubs, à savoir :

- US Dolomoise
- FC Nord Combraille
- Villeurbanne United (également au titre du « collectif »)

La réunion conjointe de ce groupe de travail avec la Commission (restreinte) des Finances et les Présidents de District se tiendra le mercredi 26 mai en fin de journée. Son horaire précis et les modalités de participation seront communiqués aux clubs participants dans les meilleurs délais.



Projet de Procès-Verbal BUREAU PLENIER

ANNEXE 3

REGLEMENT MATCHS « AMICAUX OFFICIELS »

Dans le cadre de l'accompagnement des clubs dans la reprise de la pratique du Football pour cette fin de saison et prenant en considération les desiderata exprimés lors de la consultation des clubs régionaux, la LAuRAFoot envisage la possibilité d'organiser des matchs « amicaux officiels » pour les clubs demandeurs.

Pour le bon déroulement de ces rencontres, il sera fait application des dispositions réglementaires en vigueur avec toutefois les précisions ci-après :

Participation

Au maximum 18 joueurs licenciés et inscrits sur la feuille de match peuvent participer à la rencontre. Possibilité est donnée à chaque club de faire jouer 3 joueurs licenciés dans d'autres clubs.

Toutes les personnes inscrites sur la feuille de match doivent être licenciées et justifier de leur identité soit par la licence soit par une pièce d'identité.

La règle des remplacements multiples s'applique (cf : règlement des championnats régionaux).

Arbitrage

Les arbitres et officiels éventuels sont désignés par la Ligue.

Leurs frais sont pris en charge intégralement par la LAuRAFoot.

Feuille de match :

Une feuille de match « papier » doit obligatoirement être établie lors de chaque rencontre.

Le club organisateur devra la retourner dans les 24 heures suivant la rencontre au service compétitions de la Ligue (competitions@laurafont.fff.fr)

Frais de déplacement :

Le club visiteur ne peut solliciter des frais de déplacement.

Mesures sanitaires :

Les participants se doivent de respecter les mesures sanitaires en vigueur imposées par l'Etat, la FFF ou la Ligue à la date de la rencontre.